

Priorités de la campagne électorale 2018 – DéFI Waterloo

Logement et commerce local

Logement :

- lutter contre les immeubles inoccupés, à l'abandon et ceux frappés d'insalubrité, par la mise en place de règlements - taxes communaux.
- favoriser les projets dont l'objectif est la construction et la rénovation de logements moyens, par exemple, en permettant l'acquisition d'un logement moyen par le remboursement partiel progressif de centimes additionnels communaux au précompte immobilier pour une habitation nouvellement acquise ou construite sur le territoire de la commune en faveur des jeunes qui achètent un bien dans une commune. Il s'agit de permettre aux jeunes couples et/ou aux classes moyennes qui s'installent dans la commune d'avoir accès à la propriété.
- soutenir, en collaboration avec les opérateurs régionaux, la construction de logements dédiés à certains profils spécifiques (familles monoparentales, logements intergénérationnels, dédiés aux PMR...) comprenant des espaces communautaires (par exemple : des jardins, des salles de repas communautaires et des machines à laver en commun).
- création de logements au-dessus des rez-de-chaussée commerciaux avec des incitants fiscaux (exonération du précompte immobilier sur 5 ans).
- création d'un guichet logement afin d'améliorer l'information des citoyens.
- encourager le logement intergénérationnel ou logement kangourou : Il s'agit de permettre à des personnes âgées propriétaires d'un logement devenu trop vaste mais souhaitant y demeurer d'organiser la partition de leur habitation de manière à accueillir, sous le régime de la location ou de la vente, des personnes d'une génération plus jeune à la recherche d'un logement.

Commerce local :

Le commerce de proximité est un facteur de qualité de vie au quotidien des habitants.

- maintien du commerce de proximité dans les centres urbains en opposition aux gros centres commerciaux dont la situation doit être privilégiée en périphérie mais la complémentarité des deux dynamiques doit être garantie.
- protéger les petits commerces et promouvoir l'économie locale :
 - sur le plan de la propreté : prévoir par exemple un nombre suffisant de poubelles, etc.
 - sur le plan de la sécurité : maintenir les trottoirs en bon état, renforcer la présence visible de policiers ou gardiens de la paix en uniforme, etc.
 - sur le plan du mobilier urbain : maintenir le mobilier urbain propre et en bon état.
 - sur le plan de l'immobilier commercial : inciter l'utilisation de vitrines vides pour valoriser l'esthétique du quartier et son animation, etc.
 - possibilité de parking et meilleur téléjalonnement (cfr. Quartier Joli-Bois). Il est également envisageable le samedi de relier des parkings décentrés (p.ex. celui de la gare) au centre à l'aide de navettes.

Sport, jeunesse et sécurité

Sport et jeunesse :

- prévoir la distribution aux clubs sportifs, selon les moyens budgétaires disponibles, de chèques-sports communaux (chèques permettant une réduction sur les coûts d'affiliation à un club sportif reconnu par la commune).
- ouvrir les infrastructures sportives scolaires en dehors des heures de cours.
- instaurer l'accès à prix coûtant aux salles de sport et centres en plein air pour les équipes de jeunes des clubs sportifs, les mouvements de jeunesse et associations locales.
- réinstaurer la compétition interscolaire ou parascolaire (championnats inter-écoles, cross inter-écoles, olympiades du sport,...).
- développer les infrastructures sportives de rue (agora space, espace fitness).
- soutenir des activités sportives à l'attention des seniors ainsi que des personnes handicapées et informer ceux-ci par le biais du site internet de la commune, mais aussi par voie postale.

Sécurité :

- présence en rue des patrouilles pédestres et à vélo pour améliorer le contact avec la population.
- développement du travail des équipes de quartier composées de policiers et intervenants communaux orientés sur la sécurité au quotidien (rôle de l'agent de quartier).
- augmentation du nombre de gardiens de la paix afin de permettre une collaboration plus étroite avec les policiers et les agents de la propreté publique.
- renforcer la police de proximité en développant des antennes de proximité de type "KOBAN" (ce sont des micro-commissariats de quartier, comprenant 2 à 10 policiers; ces petits postes de police renforcent la sécurité publique et aboutissent à d'excellents résultats).
- réaliser un « plan Lumière » durable qui participe à la création d'un sentiment de sécurité en soirée tout en diminuant globalement la consommation d'énergie (Développement durable).

Bonne gouvernance, transparence et participation citoyenne à la vie politique communale

- évaluation systématique des politiques publiques avec des indicateurs objectifs dans les villes et communes (cfr. www.enragezvous.be).
- mettre fin à la rémunération des mandats dérivés/accessoires de la fonction de bourgmestre, échevin, président de CPAS.
- rendre public le cadastre des mandats communaux et paracommunaux.
- adopter en début de mandature communale un code d'éthique des mandataires, validé par le conseil communal, contenant toute une série de balises et de règles de moralisation de la vie publique.
- permettre la retransmission en direct des conseils communaux.
- mettre en place dans la commune, avec le soutien des autorités supérieures, des parcours de citoyenneté individuels pour les primo-arrivants.
- permettre plus de dialogues avec les habitants et les commerçants à propos des projets qui concernent leur cadre de vie, l'environnement, l'urbanisme et l'aménagement de l'espace public.
- instauration d'un code de la participation citoyenne, qui fixera les procédures d'initiative et d'association des citoyens à la décision de l'autorité pour des projets qui les concernent. Il

peut être instauré via un règlement communal tel que le fait la commune de Woluwé-Saint-Lambert. Il rappelle notamment le droit d'interpellation au Conseil communal dans le chef du citoyen très peu exercé malheureusement à Waterloo. Ce code crée la fonction de médiateur communal. Suite à une réclamation, le médiateur a pour mission d'orienter l'habitant vers le service communal compétent.

- publication sur le site communal du Budget comme le fait par exemple la commune de Uccle, MR.
- mise en place d'un budget participatif au niveau communal obligatoire dont les modalités pourront bien entendu varier d'une commune à l'autre. Dans le budget participatif, une fraction du budget général relève de décisions prises collectivement par les citoyens d'un quartier. Il s'agit en général d'investissements en infrastructures par quartier. Tous les citoyens de plus de 16 ans seraient en droit de participer. Cette initiative rencontre un grand succès dans les communes bruxelloises et flamandes qui l'ont instaurée.

Développement territorial et Mobilité « éco-responsable »

- délivrer plus rapidement les permis d'urbanisme, en fonction du type de travaux, et avoir une politique plus répressive en cas d'infraction.
- développer un code de la participation citoyenne obligeant les communes, avant le lancement des procédures administratives d'un projet de rénovation urbaine à mener une enquête publique afin de recueillir les avis des habitants. Le collège lors de la décision de lancement du projet de rénovation devra répondre aux remarques formulées dans le cadre de cette première enquête publique. (cf. règlement de WSL).
- partage de l'espace public de manière équilibrée entre les piétons, les cyclistes, le transport public et les automobilistes. Il faut permettre à l'utilisateur de choisir son mode de déplacement.
- développement sur le territoire de la commune des différents modes de déplacement alternatifs (co-voiturage, système de vélo partagés, etc.).
- Informer les habitants de l'ensemble des dispositifs existants sur le territoire de la commune en matière de stationnement et de mobilité : plan communal de mobilité, plan de déplacements scolaires, etc. Nécessité donc d'avoir un PCM actualisé à Waterloo.
- lutter contre l'impunité en voirie et les incivilités qui ralentissent la vitesse commerciale, la fluidité de la circulation et surtout la progression des usagers faibles (stationnement en double file, sur les coins de rue, sur les trottoirs, aux arrêts et sur les sites propres).
- identifier les zones de dégradation des trottoirs afin d'améliorer le cheminement des piétons et PMR.
- mener des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière et à la mobilité «éco-responsable » dès le plus jeune âge dans nos écoles, avec la collaboration des acteurs de la mobilité et dispenser des formations vélo et scooter.
- mettre en place des pédibus pour les écoles.